



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY PERMANENT DU BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE OPTION GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE (GPN) POUR LA SESSION 2018

LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET,

- Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1990 fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole,
- Vu l'arrêté du 25 juillet 1995 fixant les modalités de mise en œuvre et de validation du contrôle en cours de formation dans les filières préparant aux diplômes délivrés par le Ministère de l'Agriculture,
- Vu l'article D.811-142-VI du Code rural et de la pêche maritime.
- Vu le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat.
- Vu l'avis d'ouverture des examens paru le 29 juillet 2017,
- Vu l'arrêté du Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation en date du 24 juillet 2017 portant nomination des présidents de jury des examens du Brevet de Technicien Supérieur Agricole pour la session 2018

ARRÊTE

Article 1

Le présent arrêté nomme le jury permanent pour les examens suivants : Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) option Gestion et Protection de la Nature
Sous l'autorité du président, les présidents-adjoints sont nommés pour le suivi des établissements tel que précisé dans l'annexe 1.

Article 2

Est nommé Président du jury :
DEREIX Charles, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts

Sont nommés présidents-adjoints de jury :
ENFRIN Thierry, LEGTA La Roche sur Yon, professeur certifié de l'enseignement agricole
GINESTET Philippe, Site de Saint Chély du LEGTPA de la Lozère, professeur certifié de l'enseignement agricole
GAY Florence, LEGTA Lons Le Saunier-Montmorot, professeur certifié de l'enseignement agricole
GOUZI Nathalie, LEGTPA Sées, professeur certifié de l'enseignement agricole
JEGAT Renaud, LEGTPA Sées, professeur certifié de l'enseignement agricole
JORLAND Véronique, LEGTPA Henri Queuille à Neuvic, professeur certifié de l'enseignement agricole
LE CLEZIO Christophe, LEGTPA Charleville Mézières, professeur certifié de l'enseignement agricole
LEQUIVARD Laurent, Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres, professeur certifié de l'enseignement agricole
MULLER Stéphane, Site de Malzeville du LEGTPA de Meurthe et Moselle, professeur certifié de l'enseignement agricole
SERRIERE Simone, LEGTA Carcassonne, ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts
VIALLE Raphaël, LEGTPA Aubenas, professeur certifié de l'enseignement agricole

Le président de jury ou les présidents-adjoints de jury peuvent être suppléés par un des présidents-adjoints sur proposition du président.

Article 3

Cet arrêté est publié sur le site de la D.R.A.A.F.

Fait à Toulouse, le 6 novembre 2017

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie



Pascal AUGIER

ANNEXE 1 de l'arrêté - Jury permanent - 2018 - BTSA GPN
Session 2018 : Liste des établissements suivis par les présidents adjoints

Président adjoint	Etablissement
ENFRIN Thierry	T44K08-Site du Landreau du LEGTAP Briacé du Landreau
	V79110-LEGTA Melle
	F41110-Site de Vendôme du LEGTA Vendôme Blois Montoire
	T72L36-MFREQ 'les Forges' de La Ferté Bernard
GOUZI Nathalie	E22N25-Antenne de Pommerit-Jaudit du CFA du CNEAP
	49D211-LEGTA Saint Paul
	E29211-Site de Morlaix du LEGTPA de Châteaulin Morlaix
	E56K39-LAHP Kerplouz de Auray
JEGAT Renaud	E35260-CFA Saint Aubin du Cormier
	S76L28-FC de la MFREQ de Coquereaumont
	K78M03-CHEPP du Tremblay sur Mauldre
	T85110-LEGTPA La Roche sur Yon
	K78M07-Centre Privé Tecomah à Jouy en Josas
GINESTET Philippe	X07110-LEGTPA Aubenas
	M19210-LEGTPA Henri Queuille à Neuvic
	P12L20-MFREQ de Saint Sernin sur Rance
	L11110-LEGTA Carcassonne
GAY Florence	X69N05-Institut de l'environnement et des technologies
	X74L30-MFREQ des métiers de la montagne à Thones
	X74K16-Site de Poisy de l'ISETA de Poisy
	X38211-LEGTA Vienne Seyssuel
	X38180-CFPPA La Côte Saint André
LEQUIVARD Laurent	R61180-CFPPA Sées
	J39161-Site de Montmorot du CFA du Jura
	J39110-LEGTA Lons Le Saunier-Montmorot
	39C130-LEGTPA de Macouria
	R61110-LEGTPA Sées
MULLER Stéphane	Q62L67-CFA de la MFREQ de Rollancourt
	G08211-LEGTPA Charleville Mézières
	U02K03-Site de Chauny du LEAP Robert Schuman de Chauny
	Q62110-Site d'Arras du LEGTA du Pas de Calais
JORLAND Véronique	B24110-LEGTPA Périgueux
	C63330-LPA Rochefort Montagne
	P32K02-Campus La Salle Saint Christophe de Masseube
	P32280-Site de Mirande du CFPPA du Gers
VIALLE Raphaël	X26L14-MFREQ de Bourg de Péage
	W13110-LEGTA Aix Valabre
	L48110-Site de Saint Chély du LEGTPA de la Lozère
	W13181-Site de Gardanne du CFPPA Aix Valabre
SERRIERE Simone	B64K02-Institut Jean Errecart de Saint Palais
	B64K40-LAP Saint Christophe de Saint Pee s/ Nivelles
	H2A110-LEGTA Sartène
	P65110-LEGTA Vic en Bigorre
LE CLEZIO Christophe	N88L04-CFA de l'EHPP Roville aux chênes
	N54110-Site de Malzeville du LEGTPA de Meurthe et Moselle
	N88M01-Site de Roville aux Chênes EHPP Roville
	F45111-Site des Barres du LEGTA Le Chesnoy Les Barres